



Contrat d'éducation canine Les Apprivoisés

Conditions générales de vente

1. Objet

Le contrat est établi entre la société Les Apprivoisés (SIREN 808 004 063), représentée par Géraldine Wittmann, éducatrice comportementaliste et

Le client, propriétaire du chien concerné par le suivi.

L'éducatrice s'engage à mettre à disposition ses connaissances afin d'accompagner le propriétaire dans l'éducation de son chien, dans une obligation de moyens et non de résultats. Les résultats s'obtiennent par la combinaison de l'expertise de la professionnelle, de l'individualité du chien et de l'implication de son propriétaire dans le processus d'éducation et ne peuvent être garantis.

2. Prestations, tarifs & conditions

Les services proposés sont : des bilans comportementaux à domicile, des séances individuelles d'éducation à domicile ou en extérieur, des balades éducatives en extérieur, des activités collectives en extérieur, ainsi que des suivis à distance.

Les tarifs varient en fonction de la prestation choisie, et sont disponibles en intégralité sur le site internet de l'entreprise www.lesapprivoises.fr. Le règlement se fait à chaque séance sauf dans le cadre d'un achat de forfait où le règlement de la formule se fait à la première séance, par chèque, espèces ou virement pour les clients rencontrés, par virement pour les clients suivis à distance. La validité d'un forfait est de 3 mois.

En cas d'absence prolongée du client pour raisons de santé, la validité pourra être prolongée de 3 mois maximum. Le client s'engage à prévenir l'éducatrice dès le début de l'absence.

En cas d'absence prolongée de l'éducatrice pour maladie ou invalidité, la validité sera prolongée de la durée de l'absence.

En cas de cessation définitive des cours sur demande du client (arrêt des séances) ou de l'éducatrice (propriétaire non respectueux des conditions définies dans le présent contrat, usage de méthodes coercitives sur le chien), aucun remboursement ne sera possible.

En cas de cessation définitive des cours due à la fermeture de l'entreprise ou à une incapacité de travail prolongée de l'éducatrice, les séances non effectuées seront remboursées.

Toute séance non décommandée 48 heures à l'avance est due, ou perdue dans le cadre d'un forfait.

3. Méthodes de travail et matériel nécessaire

L'éducatrice travaille uniquement avec des méthodes respectueuses de l'intégrité physique et psychique du chien. Seront à ce titre exclus des séances les colliers étrangleurs, torquatus et électriques ainsi que les laisses de moins d'1m50. La prise en charge globale du chien même à distance est essentielle, ces conditions sont également valables dans ce cadre.

A chaque séance, merci de vous munir d'une laisse ou idéalement d'une longe de 5 mètres minimum, d'un collier plat ou idéalement d'un harnais adapté, de deux types de friandises appétentes et de quoi abreuver le chien.

Pour les visio il faudra vous munir d'une caméra ou d'un dispositif en étant muni, et d'un accès internet, elles ont lieu via Google Meet. Pour le suivi à distance dans le cadre des problématiques liées à la solitude, l'achat d'une caméra avec possibilité d'enregistrement est vivement recommandé, afin que l'éducatrice puisse analyser le comportement de votre chien, vous conseiller au mieux, et concevoir les exercices suivants.

4. Dispositions sanitaires

L'éducatrice est susceptible de consulter à tout moment le carnet de santé de l'animal. Aussi, et par respect pour les autres chiens côtoyés au cours des séances, merci de garder votre animal à jour de ses vaccins (un rappel tous les 3 ans minimum) ainsi que déparasité (dépourvu de puces ou de vers). En cas d'apparition d'une maladie contagieuse ou de parasites, le propriétaire est tenu d'en informer rapidement l'éducatrice et de suspendre sa participation aux séances jusqu'à guérison.

Les chiennes en période de chaleur ne sont pas acceptées dans les balades et séances collectives.

5. Engagement du client et de l'éducatrice dans le cadre du suivi à distance

Le client s'engage à tout mettre en œuvre pour suivre les conseils et exercices donnés par l'éducatrice. Concernant les problématiques liées à la solitude, le processus de désensibilisation est long, et demande un investissement régulier. Pour mener à bien la rééducation dans ce cadre, le client s'engage à suspendre au maximum les absences de son chien = à ne pas le laisser seul en dehors des exercices. Cette condition va impacter fortement la réussite ou non du processus de rééducation. Le rythme des exercices est de 4 à 5 fois par semaine, en cas d'absence ou de suspension temporaire merci de prévenir Géraldine Wittmann à l'avance pour qu'elle adapte le suivi en fonction. Si la professionnelle estime l'investissement hebdomadaire insuffisant, que les absences ne sont pas levées ou que le client ne donne pas de nouvelles pendant plusieurs jours, elle peut être amenée à prendre la décision d'arrêter le suivi, auquel cas aucun remboursement ne sera possible.

Géraldine Wittmann s'engage à répondre dans les 12h (horaires/jours ouvrés) aux messages et demandes des clients dans le cadre des forfaits via Whatsapp. Elle est disponible de 9h30 à 19h du lundi au vendredi et de 9h30 à 16h le samedi, et restera injoignable en dehors de ces horaires ainsi que les dimanches et jours fériés, et lors de ses congés qui seront annoncés directement aux clients suivis, et publiés via les pages Facebook et Instagram. Lors des congés, les forfaits seront suspendus et prolongés de la durée de l'absence de l'éducatrice, le client sera alors temporairement autonome dans le travail de son chien.

6. Assurances

Le client est tenu de disposer d'une assurance responsabilité civile incluant ses animaux, il a la garde et la responsabilité du comportement de son chien lors des séances.

L'éducatrice dispose d'une assurance responsabilité professionnelle souscrite à la MAIF.

7. Propriété intellectuelle

Le contenu des séances ainsi que des pages Facebook, Instagram et du site internet Les Apprivoisés sont la propriété exclusive de Géraldine Wittmann. Il est interdit de reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement ces éléments, sous quelque forme que ce soit, et ce quelle que soit la langue, sans l'accord explicite de l'éducatrice.

7. Droit à l'image

Lors des séances, des photographies ou vidéos peuvent être prises et sont susceptibles d'être utilisées pour illustrer du contenu sur Facebook, Instagram ou sur le site internet. Merci de préciser si vous vous opposez à l'utilisation de ces images.